PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 19.12.2013 à 18 heures 30 en mairie

0. Approbation du compte rendu de la séance du 03.10.2013 Désignation du secrétaire de séance.

Le conseil municipal a approuvé le compte rendu de la séance du 03.10.2013 et désigné Monsieur Pierre AUBOIS comme secrétaire de séance.

1. DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET PRIMITIF 2013

MODIFICATION DES DUREES D' AMORTISSEMENT

Rapporteur : Monsieur OLIVE

Budget annexe Régie funéraire - Prise en compte de la gestion des stocks : le conseil municipal a adopté à l'unanimité le principe d'une comptabilité de stock pour les caveaux de la tranche 2013 restant à céder, pour un montant de 22 500 €, en dépenses et en recettes.

Budget principal :

Sans ouverture de crédits :

Section de fonctionnement

le conseil municipal a accepté, à l'unanimité :

- De verser à l'association Grabouill'arts une subvention de 150 €
- De verser un financement complémentaire pour l'animation globale et la coordination au Centre Social pour un montant de 1500 €
- De verser à l'Amicale laïque une participation pour les Chèques Loisirs d'un montant de 100.00 €

Le conseil municipal a accepté à l'unanimité de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux transferts de crédits suivants :

Section de fonctionnement

Conseil architectural PNRL : 134.88 € (c/6554)

Admission en non-valeur créances irrécouvrables : 1018.62 € (c/6541 et 6542)

Opération façades : c/6574 : 10 000.00 €

Les crédits supplémentaires seront transférés du compte 022 : dépenses imprévues

Section d'investissement :

Opération n° 110 –Aménagement salles associatives Boulevard de Verdun

c/2313 : - 20000 €

Opération n° 109 – Montée des Ecoles

C/2315 : + 20 000 €

Opération n° 89 – Aménagement lotissement le Parc

C/2315 : - 25 000 €

Opération n° 116 : Aménagement Place de la Bibliothèque

C /2315 : + 25000 €

Le conseil municipal a décidé de modifier la durée d'amortissement de certains biens pour mettre en concordance les opérations de tenue d'inventaire

2. Indemnité de conseil et de gestion du Trésorier municipal

Rapporteur : Monsieur OLIVE

En application des dispositions du décret du 19 novembre 1982, le conseil municipal, à l'unanimité a accepté de verser au Trésorier municipal ayant en charge les comptes de la collectivité une indemnité de 739.72 €, pour l'exercice 2013.

3 . Encaissement chèques sinistres assurances

Rapporteur : Monsieur OLIVE

Le conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à procéder pour le compte de la commune à l'encaissement d'un chèque d'un montant de 1665.68 € pour des dommages sur un candélabre d'éclairage public, d'un chèque de 263 € et de 300 € représentant le remboursement de la franchise sur un précédent sinistre après aboutissement du recours.

4. Tarifs tickets de cantine année 2014

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas augmenter le prix du ticket à la cantine scolaire pour l'année 2014. Il reste donc fixé à 2.65 € pour les enfants de la commune, et à 5.50 € pour les enfants venant de l'extérieur.

5. Participation dépenses de fonctionnement Ecoles Privées sous contrat d'association

Rapporteur : Monsieur OLIVE

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité moins une voix, de verser pour l'année 2012-2013 à l'Ecole Notre Dame une participation de 331.29 € x 6 élèves : 1987.74 € et de 331.29 € à l'Ecole du Sacré Cœur, pour 1 élève.

6. MODIFICATION DU TABLEAU THEORIQUE DES EFFECTIFS DU PERSONNEL

Rapporteur : Madame DUMONTIER

Dans le cadre du reclassement professionnel d'un adjoint technique suite à la reconnaissance d'une inaptitude physique, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de créer un poste d'adjoint administratif de 2° classe, à temps complet, à compter du 1er janvier 2014.

7 . Convention entre l'école élémentaire Lucie AUBRAC, l'IME la BOURGUETTE et la commune

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre de l'intégration au sein de l'école élémentaire Lucie AUBRAC des enfants de l'IME La Bourguette, le conseil municipal à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention tripartite prévoyant les conditions d'accueil et les obligations de chaque partie.

8. Programme d'aménagement de la forêt communale

Rapporteur : M. OLIVE

L'Office National des Forêts a présenté aux élus de la commission agricole, travaux et environnement, le programme d'aménagement de la forêt communale pour la période 2013 - 2032. L'ONF proposera chaque année à la commune un programme de travaux et un programme de coupes conformes à cet aménagement, que la commune pourra décider de réaliser, ou de reporter, en fonction notamment des possibilités budgétaires. Le conseil municipal a adopté, à l'unanimité le programme d'aménagement, a donné mandat à l'ONF pour demander l'application des dispositions des articles L 122-7 et L 122-8 du code forestier pour cet aménagement, et a chargé l'ONF d'élaborer le document technique destiné à la consultation du public. Le conseil municipal demande à l'ONF, dans le cadre du programme d'aménagement , une étude de développement de la filière bois dans le secteur, en raison des ressources forestières de l'ensemble des communes, et des ressources humaines et techniques présentes sur le territoire (Centre Forestier de la Région PACA, producteurs de granulés de bois,…).

9. Demandes de subventions aux partenaires institutionnels pour les projets d'investissement en cours ou à venir

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à solliciter l'aide des partenaires institutionnels privés et publics pour la réalisation des opérations d'investissement prévues au budget communal et notamment la signature avec le Conseil général de Vaucluse un avenant n° 3 à la convention opérationnelle « opérations d'urbanisme exemplaire en Vaucluse » pour le lotissement du Parc, Egalement, Monsieur le Maire est autorisé à solliciter auprès du Conseil Général, entre autres, une subvention pour la mise en sécurité du Boulevard Saint Roch et pour la réalisation d'études avant restauration pour deux retables de l'Eglise Notre Dame de Romégas.
Enfin, le conseil municipal a décidé d'affecter la contractualisation pour l'année 2014 aux travaux de voirie.

10. Acquisition de parcelles

Rapporteur : Monsieur le Maire

<u>Chemin de Sainte Catherine</u> :
Afin de réaliser les travaux de confortement du chemin de Sainte Catherine, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition des parcelles cadastrées section B n° 368 et 369, constituant la berge du ruisseau
<u>Traverse des Aires</u> :

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à réaliser l'acquisition des emprises correspondant à la traverse des Aires, à l'euro symbolique.
Monsieur le Maire est autorisé à engager les démarches nécessaires à ces acquisitions, à signer les actes correspondants, et à charger l'office notarial Valat et Fuentes à la Tour d'Aigues de procéder à la préparation des actes de vente.

11. Rapports d'activité structures intercommunales

Le rapport d'activité 2012 du S.I.E. des cantons de Pertuis et Cadenet a été présenté par les délégués.

12. Questions diverses

La séance a été levée à 20 h .

Jean-François LOVISOLO, Maire